www.snubfc.fr

EN DIRECT DU CSE

DU 25 MARS 2021

Dijon le 29 mars 2021,

CONTEXTE ECONOMIQUE, PLAN STRATEGIQUE

ET FEUILLE DE ROUTE 2021 :

La Direction, en s'appuyant sur des analyses de la Banque de France et de l'INSEE, se déclare optimiste quant à l'issue de la crise économique notamment en présageant que l'épargne des Français réalisée pendant cette période va permettre ensuite de relancer l'économie.

Pour le SNU cette logique est à relativiser car cette épargne se concentre surtout dans les mains des 20 % les plus riches qui ne réinjecteront pas automatiquement leurs fructueuses réserves dans l'économie française. Ce sont les banquiers Luxembourgeois qui se frottent les mains. #Optimisationfiscale.

Alors qu'une majorité de la population se retrouve en difficultés financière et sociale, que de plus en plus de personnes basculent dans la pauvreté, nous trouvons étonnant que les représentants de la direction relaient des analyses purement statistiques et bien lointaines de la réalité de 80% de la population.
Paradoxalement, alors qu'un certain optimisme semble être de rigueur au sein de nos états-majors, que ces derniers nous enjoignent de communiquer cet optimisme à nos usagers, le déploiement de la feuille de route est chamboulé. Pour preuve le report de gros chantiers au sein de notre Etablissement, ce qui laisse augurer d'un avenir pas si rose que ça. Ainsi :

- La mise en place du Conseiller Référent Indemnisation (CRI) est reportée à juin 2022
- Le nouveau suivi aura une fin de mise à œuvre à septembre 2021
- Le pack de démarrage sera redéployé quand la crise sanitaire sera derrière nous.

NOUVELLE CLASSIFICATION DES AGENTS PUBLICS

Le SNU fait part à la direction de ses inquiétudes concernant la prise en compte par celle-ci des modalités de traitement des dossiers de recours en cours. En effet, une CPLU est convoquée le 06 avril à 15H00 alors que nous savons déjà qu'il y a plus d'une dizaine de dossiers à étudier. Outre la volumétrie, nous savons qu'il s'agit de dossiers complexes, tous spécifiques, et qu'il est hors de question pour nous que la Direction tente de traiter ces dossiers par-dessus la jambe.

Nous avons donc demandé des moyens temps suffisants une deuxième réunion afin de pouvoir réellement étudier ces recours.

BREVE ASC

Pour information, les chèques vacances seront livrés par courrier postal entre fin avril et mi-mai.

EN DIRECT DU CSE

DU 25 MARS 2021

www.snubfc.fr

Dijon le 29 mars 2021,

TELETRAVAIL

En attendant la fin de la négociation d'un accord sur le télétravail la direction prévoit de règlementer le télétravail à travers une charte. Cette dernière s'appliquera en dehors des dispositions liées à la crise sanitaire et l'application d'un nouvel accord.
Pour rappel, c'est la Direction elle-même qui a reporté la négociation d'un nouvel accord alors que l'ancien était tombé et c'est bien elle qui est de fait à l'origine d'un défaut de cadre légal régissant le télétravail.

Pour le SNU, cette charte est une mesure unilatérale qui contrevient au respect des accords collectifs et des négociations.
Ceci d'autant plus lorsqu'il s'agit de cadrer les conditions de travail et les interférences entre ~~la~~ vie professionnelle et vie privée de l'ensemble des salariés.
A noter que cette charte prévoit :

- 2 jours maxi par semaine de télétravail pour un temps de travail > à 80%, 1 jour pour les 80%. Jusqu'à 3 jours pour les agents publics selon leur temps de travail.
- et toujours seulement 100 euros annuels pour couvrir les frais de télétravail.
- sous réserve d'un avenant à l'accord OATT, la possibilité d'un badgeage virtuel qui mettrait fin à la journée forfaitaire et imposée de 07H30.
- au télétravailleur de s'assurer que son poste de travail répond aux exigences ergonomiques afin de préserver sa santé…

Aussi, nous vous rappelons qu'il est possible de télétravailler hors de son domicile à condition de faire une déclaration préalable en précisant l'adresse du lieu de résidence et d'être en capacité de revenir sur son site sous un délai de 24H.

Pour l'instant cette charte ne s'applique donc pas car nous sommes toujours dans le cadre du TTEX lié à la crise sanitaire en cours.
Le SNU est et continuera d'être force de propositions lors de la négociation en cours du nouvel accord télétravail afin de garantir de meilleures conditions de télétravail (équipement complet, respect vie privée-vie professionnelle,…) tout en défendant une organisation du travail globale équitable et répondant à tous les besoins de nos usagers.

Focale juridique : une charte en droit du travail n'est valable que si elle est annexée au règlement intérieur de l'entreprise et déposée au greffe du Tribunal des Prud'hommes.

RESPONSAGE, LISTE DES AGENTS PE BFC ET RGPD :

Le service RH a transmis la liste complète des agents de PE BFC au prestataire de service social Responsage, au mépris du respect de RGPD. En effet, aucune absolue nécessité ne peut expliquer qu'un service RH transmette des informations strictement confidentielles à quelque prestataire que ce soit, fut-il d'un service social.
Pour le SNU, la sécurisation de l'utilisation de ce service peut s'établir par d'autres moyens tels que le mail professionnel, copie de l'en tête d'un bulletin de paye ou versement de MUTEX,… à la seule main des salariés.

Et dire que la direction nous rabâche régulièrement ses consignes sur les fuites de données !